

Table des matières

1. Introduction et définitions.....	1
2. Fiche projet à compléter.....	3
3. Contacts	3

1. Introduction et définitions

Cet appel à projet est rédigé dans le cadre de la convention INAMI 2024-2026 concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par les réseaux de santé mentale ([cf. le site de l'INAMI pour plus d'informations](#)).

C'est quoi une intervention communautaire ?

Il s'agit d'une forme de travail qui se fait sur le **lieu d'accroche**¹ avec des interventions qui s'adressent à des **groupes** dans la communauté où il peut y avoir ou non une demande de soins/un problème explicite.

Les interventions peuvent se concentrer sur **la promotion de la santé mentale par le renforcement de la résilience et de l'auto-soin, la psychoéducation, la prévention secondaire et la détection précoce**. En d'autres termes, il s'agit de **modules de sensibilisation**.

Les interventions communautaires sont organisées en **groupe**, en fonction des **besoins locaux identifiés**. L'intervention communautaire se déroule dans un **lieu d'accroche**.

Exemples de modules de sensibilisation/interventions communautaires :

- Améliorer ses compétences psychosociales
- La santé mentale et la déstigmatisation
- La santé mentale et les facteurs aidants pour rester en bonne santé mentale
- Adopter des comportements de santé favorables
- Vivre avec les autres
- Gérer son stress et ses émotions
- Être habile dans les relations interpersonnelles et savoir communiquer adéquatement

¹ Le lieu d'accroche est un lieu non connoté santé mentale et facilement accessible, situé dans le milieu de vie, où les personnes peuvent avoir facilement accès à une offre de soutien psychologique. Exemple : AMO, maisons de jeunes, écoles de devoirs, écoles, hautes écoles, clubs loisirs et sport,...

- Développer sa pensée critique
- Savoir faire des choix et prendre des décisions
- Développer sa conscience de soi et des autres
- Les relations : amis, famille, amour, etc.
- Savoir vivre, savoir être avec les autres
- ...

Modalités pratiques de l'intervention communautaire

Comment ?

Le lieu d'accroche prend en charge les aspects pratiques et organisationnels (locaux, invitation des participants,...)

L'intervention de groupe est toujours **animée en binôme** :

- Soit par **deux psychologues/orthopédagogues cliniciens conventionnés** ;
- Soit **un psychologue/orthopédagogue clinicien conventionné et un médecin** ;
- Soit **un psychologue/orthopédagogue clinicien conventionné et un autre dispensateur de soin et d'aide / expert du vécu/ acteur communautaire**.

De préférence, une personne travaillant sur le lieu d'accroche sera impliquée dans la co-animation.

Coût ?

- Pour le *lieu d'accroche* : **pas de frais à engager**. Le psychologue/orthopédagogue conventionné et le co-animateur sont directement rémunérés par l'INAMI.
- Pour les *bénéficiaires participants* : Il n'y a pas de quote-part patient demandée. L'INAMI prend entièrement en charge les parts-patients. C'est donc **gratuit** pour les bénéficiaires et le nombre de séances auxquelles les bénéficiaires peuvent participer est **illimité**.

Rémunérations prévues pour le binôme co-animateur pour une session d'intervention communautaire:

Binôme composé de :	
2 psychologues/orthopédagogues conventionnés	231,18€ pour chaque animateur
1 psychologue/orthopédagogue conventionné et un médecin	231,18€ pour chaque animateur
1 psychologue/orthopédagogue conventionné et 1 autre dispensateur de soin et d'aide / expert du vécu/ acteur communautaire	231,18€ pour le psychologue/orthopédagogue conventionné 145,65€ pour le dispensateur aide et soins/expert du vécu/acteur communautaire

Pour qui ?

Cette forme d'intervention est **directement** accessible à **tout bénéficiaire**. Il n'est pas nécessaire de fournir les numéros de registre national des participants. **Toutes personnes, même celles qui ne sont pas en ordre de mutuelle ni d'assurabilité auprès de l'assurance obligatoire soins de santé, peuvent participer à ces séances.**

Quoi ?

Le nombre minimum de participants par intervention est de 10 ou correspond à des groupes clairement définis (ex : un groupe classe,...)

Le contenu des interventions communautaires n'est pas axé sur des formes structurelles de contacts entre pairs, de travail communautaire ou de thérapie par le biais d'un grand nombre de séances visant à (re)socialiser les patients souffrant de problèmes chroniques ou de groupes de parole. En outre, il ne doit pas s'agir de programmes à caractère commercial.

Quelle durée ? L'intervention de groupe communautaire dure 2 heures, dont au moins 90 minutes d'interaction directe avec les participants.

2. Fiche projet à compléter

Merci de compléter le formulaire en ligne pour déposer votre projet : <https://realism0-18.be/interventionscommunautaires/>

! Attention seules les demandes introduites via le formulaire en ligne seront prises en compte !

Il peut être rempli

- **soit** par les acteurs de première ligne/lieux d'accroche² sollicitant une intervention communautaire pour leur public
- **soit** par les psychologues/orthopédagogues conventionnés qui déposent un projet construit avec un lieu d'accroche.

Sur base des formulaires reçus, le réseau analysera, sélectionnera et accompagnera les projets soutenus.

L'équipe de coordination locale soutiendra les lieux d'accroche qui font une demande d'intervention communautaire afin d'identifier les psychologues/orthopédagogues expérimentés et volontaires pour animer ces sessions.

NB : la décision d'organiser une intervention de groupe est prise par le réseau sur base de l'analyse des besoins et des choix qui en découlent en termes de déploiement budgétaire, sur proposition d'une organisation responsable d'un lieu d'accroche.

² Toute organisation dans la communauté peut, en collaboration avec le réseau, prendre l'initiative de travailler comme lieu d'accroche en prêtant attention, dans le cadre de ses activités, aux besoins en matière psychiques des personnes qui fréquentent le lieu d'accroche. Le "travail en lieu d'accroche" est une méthode de travail dans laquelle un prestataire de soins se déplace vers le groupe cible visé, alors que dans les méthodes de travail plus traditionnelles, c'est le groupe cible qui se déplace vers le prestataire de soins. Le travail en lieu d'accroche se focalise sur les groupes (vulnérables) qui ont plus de difficultés à chercher ou trouver des soins ou à prendre conscience d'un besoin de soins et à le clarifier

